





PORTAGE DE LA JUSTICE TRANSITIONNELLE PAR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DU MALI

Atelier à l'intention des organisations de la société civile du Mali organisé par la Coalition Malienne des Défenseurs des Droits Humains (COMADDH) grâce au soutien financier de la fondation TrustAfrica

Azalaï Grand Hôtel de Bamako, 6-8 novembre 2013

CONCLUSIONS - RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER

La Coalition Malienne des Défenseurs des Droits Humains (COMADDH) grâce au soutien financier de la fondation TrustAfrica, a organisé à Azalaï Grand Hôtel de Bamako, du 6 au 8 novembre 2013 un atelier national sur le portage de la justice transitionnelle par les organisations de la société civile du Mali. Tenu dans le cadre d'un processus participatif de concertation visant à favoriser la cohabitation pacifique des communautés maliennes, l'atelier a rassemblé plusieurs participants composés de différents acteurs de la société civile venus des différentes régions du Mali (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao Kidal) et du District de Bamako.

L'atelier a pour but, de renforcer les capacités institutionnelles de la société civile en vue de lui permettre un meilleur portage de la justice transitionnelle. Ceci s'inscrit dans la double perspective de recoudre le tissu social et d'engager les communautés dans le processus de développement global et harmonieux de leur localité. D'autre part, l'atelier a pour but de créer un cadre d'action-réflexion sur les différents problèmes auxquels la société civile est confrontée en vue d'identifier des pistes de solutions à privilégier pour éradiquer l'impunité. A terme, il vise à jeter les bases d'un renforcement de la conscience et de la cohésion nationales, processus dans lequel les organisations de la société civile ont un rôle déterminant à jouer.

Suite aux présentations des différents experts, les participants ont émis des préoccupations, fait des constats et formulé des recommandations.

Sur la question des droits de l'homme au Mali de janvier 2012 à août 2013, les participants ont souligné la massivité et la gravité des violations des droits humains commis au Mali et recommandé :

- la poursuite de l'identification des victimes et la documentation des cas de violations des droits humains ;
- un soutien multidimensionnel aux victimes, singulièrement les femmes et les enfants en vue de leur insertion sociale ;
- la participation à l'identification des auteurs présumés et leur poursuite devant la justice ;
- le soutien psychosocial et économique aux victimes pour favoriser leur pleine insertion dans la communauté ;
- le renforcement de l'assistance juridique et judiciaire aux victimes pour la constitution des dossiers jugeables ;
- l'intensification de l'information et de la communication autour des violations en vue de soutenir la lutte contre l'impunité.

Sur la question des formes de distribution de la justice au Mali, les participants ont constaté, entre autres, la dépendance de la justice des pouvoirs politiques, les insuffisances liées à la carte judiciaire en vigueur au Mali, le non respect des normes internationales admises en matière judiciaire, la faible capacité des juridictions à rendre des décisions justes et impartiales, le déficit d'appropriation de la justice pénale internationale et de la justice transitionnelle singulièrement par les magistrats et, à cet effet, ont recommandé :

- l'indépendance effective de la justice et ce conformément aux normes internationales admises en la matière ;
- la moralisation du corps judiciaire en y extirpant celles et ceux qui ternissent son image;
- la formation systémique et dans une approche globale des magistrats ;
- l'information et la sensibilisation des communautés sur les questions de justice, surtout transitionnelle ;
- l'opérationnalisation de l'indemnisation des victimes des différentes crises.

Sur la question du portage de la justice transitionnelle, les participants ont salué la très grande diversité du paysage et des secteurs d'interventions de la société civile, regretté la faible connaissance des enjeux de la justice transitionnelle par la société civile et l'insuffisance de systématisation de l'approche au niveau de l'Etat Malien et ont recommandé :

- la mise en place et l'animation d'un groupe de travail sur la justice transitionnelle au sein de la Coalition Malienne des Défenseurs des Droits Humains (COMADDH);
- la formation et sensibilisation de la société civile pour une meilleure connaissance des composantes de la justice transitionnelle ;
- l'engagement et la formation des médias (journalistes, radio, télévision) pour amplifier les questions liées a la justice transitionnelle et les processus de réconciliation au Mali ;
- la mise en œuvre effective du plan d'action de portage de la justice transitionnelle par la société civile malienne :
- le renforcement de la synergie entre les différents acteurs et partenaires œuvrant dans le domaine de la justice transitionnelle au Mali tel que la Plateforme DESC Mali, les PTF, les institutions de recherche, Freedom House, ABAROLI, ASF/Canada etc.

Les participants ont recommandé une mise en œuvre effective des conclusions ainsi que les actions définies dans le plan d'action issu de l'atelier et exprimé leur engagement à assurer le portage effectif de la justice transitionnelle en vue d'éradiquer l'impunité au Mali.

Les participants ont adressé leurs sincères remerciements à la Coalition Malienne des Défenseurs des Droits Humains (COMADDH) pour la qualité de l'organisation, aux autorités maliennes notamment le Ministère de la Justice et le Ministère de la Réconciliation Nationale et du Développement des Régions du Nord pour leur accompagnement institutionnel.

Les participants ont adressé une motion spéciale de remerciement à la fondation TrustAfrica dont le financement a rendu possible le présent atelier.

Les présentes « conclusions-recommandations » sont annexées aux Actes de l'atelier et en constituent une partie intégrante.

Fait à Bamako, le 8 novembre 2013 L'Atelier national